

Êtes-vous prêt à soulager la douleur arthrosique?

SYNVISC® et Synvisc-One® peuvent vous y aider^{1,2}

Les personnes aux prises avec l'arthrose du genou ont le choix entre un certain nombre de traitements pour gérer la douleur, dont **SYNVISC®** et **Synvisc-One®** (hylan G-F 20).^{1,2} Les informations suivantes fournissent des réponses aux questions que vous pourriez avoir sur les options de couverture de traitement pour ces produits.

Qu'est-ce que l'arthrose du genou?

Les causes de l'arthrose du genou demeurent un peu nébuleuse³. Il s'agit d'une maladie articulaire chronique et dégénérative où le cartilage qui amortit les extrémités des os dans l'articulation du genou se détériore progressivement⁵. La prédisposition génétique, une ancienne blessure ou un traumatisme du genou, l'obésité (poids corporel supplémentaire) et l'âge avancé sont quelques-uns des facteurs de risque qui contribuent à cette maladie⁵.

Que sont SYNVISC® et Synvisc-One®?

SYNVISC® et **Synvisc-One®** sont des injections de viscosupplément semblable au liquide synovial d'un sujet jeune et sain^{1,2}, lubrifiant qui amortit les chocs logé dans l'articulation du genou⁶. Ils possèdent des propriétés et des caractéristiques semblables à celles du liquide synovial sain et servent à traiter l'arthrose du genou, de la hanche, de l'épaule et de la cheville^{1,2}.

SYNVISC® est indiqué pour l'utilisation dans les articulations de la hanche, de l'épaule, de la cheville et du genou¹.

Synvisc-One® est indiqué pour l'utilisation dans les articulations du genou².

Comment les produits SYNVISC® sont-ils utilisés?

Le schéma posologique de **SYNVISC®** dépend de l'articulation traitée. Pour l'arthrose du genou **SYNVISC®** est injecté une fois par semaine durant 3 semaines, alors que **Synvisc-One®** l'est une fois, à titre de dose unique.

La dose maximale recommandée de **SYNVISC®** pour l'arthrose du genou est de six injections pendant une période de six mois, en prévoyant un intervalle d'au moins quatre semaines entre les cycles de traitement. Pour **Synvisc-One®**, une injection peut être pratiquée 6 mois après la première injection, si les symptômes du patient le justifient^{1,2}.

Veuillez vous référer au Mode d'Emploi de **SYNVISC®** pour les recommandations posologiques pour l'arthrose de la hanche, de la cheville et de l'épaule.

Comment puis-je obtenir les produits SYNVISC®?

Si vous souhaitez vous procurer les produits **SYNVISC®** ou **Synvisc-One®**, demander à votre médecin.

1. Votre médecin peut offrir **SYNVISC®** ou **Synvisc-One®** à son cabinet et administrer immédiatement l'injection.
- OU
2. Vous pouvez vous procurer **SYNVISC®** ou **Synvisc-One®** dans une pharmacie avec une prescription de votre médecin et retourner ensuite au cabinet de votre médecin pour l'injection. **Votre pharmacie devra peut-être commander la dose de son fournisseur, ce qui peut prendre quelques jours.**

Les produits SYNVISC® sont-ils couverts par les régimes d'assurance-maladie?

Chaque régime d'assurance est unique. Vous pourrez trouver l'information à ce sujet dans votre brochure des avantages sociaux, dans la section de l'assurance médicaments ou de l'assurance maladie complémentaire, sous la rubrique des services et des fournitures médicaux.

Le montant du remboursement, les plafonds annuels ou à vie et/ou les exigences, telles qu'une obligation de « disposer d'une ordonnance écrite » peuvent également être trouvés dans ces sections.

Certains assureurs permettent que les produits **SYNVISC®** soient remboursés directement en pharmacie. Sur présentation de votre carte d'assurance médicaments, la pharmacie peut traiter la demande de réclamation par voie électronique en utilisant le numéro d'identification approprié pour votre régime d'assurance maladie. D'autres assureurs peuvent vous demander de payer d'abord le coût du médicament, puis de soumettre le reçu avec un formulaire de réclamation à votre compagnie d'assurance.

Il est important de bien suivre les instructions car chaque plan est différent. Il est recommandé de contacter directement votre régime d'assurance pour vérifier votre couverture et les instructions sur la façon de soumettre votre réclamation.

Pour votre commodité, la **Grille de remboursement** de la page suivante comprend les numéros d'identification spécifiques de **SYNVISC®** pour les principaux assureurs canadiens. Ceux-ci peuvent être utiles lorsque vous contactez votre assureur.

Grille de remboursement de SYNVISC® et de Synvisc-One®

Assureur ou CAM (carte d'assurance médicaments)	Source éventuelle d'information	Identification	
		SYNVISC®	Synvisc-One®
Manulife Financial (ESC)	Régime d'assurance médicaments ou Régime d'assurance maladie complémentaire	00962325 00965294	00965014
Sun Life Financial	Régime d'assurance médicaments	00962325 00965294	00965014
Alberta Blue Cross	Régime d'assurance médicaments ou Régime d'assurance maladie complémentaire	00962325 00965294	00965014
Canada Life	Prestation de service de santé complémentaire	Viscosupplémentation	Viscosupplémentation
Claim Secure	Régime d'assurance maladie complémentaire	Contacteur Claim Secure directement	Contacteur Claim Secure directement
Greenshield	Régime d'assurance médicaments pour les régimes assurés	00962325 00965294	00965014
Desjardins	Régime d'assurance médicaments ou Régime d'assurance maladie complémentaire	00962325 00965294	00965014
Beneva	Régime d'assurance médicaments ou Régime d'assurance maladie complémentaire	00962325 00965294	00965014

Pour plus de renseignements :

Veillez composer le 1 800-796-7991 pour communiquer avec un spécialiste qui sera heureux de vous aider.

Vous pouvez également visiter le site Web **SYNVISC®/Synvisc-One®** à l'adresse suivante : www.synvisc.ca.

Considérations thérapeutiques importantes

SYNVISC® (hylan G-F 20) est administré en injection intra-articulaire pour soulager la douleur associée à l'arthrose du genou, de la hanche, de la cheville et de l'épaule. SYNVISIC® contient une faible quantité de protéines aviaires et il ne doit pas être administré à des personnes présentant une hypersensibilité à ces protéines. Les injections intra-articulaires de SYNVISIC® peuvent entraîner de la douleur, un œdème et/ou un épanchement passagers. Des cas d'inflammation aiguë, caractérisés par une douleur articulaire, un gonflement, un épanchement et parfois une chaleur et/ou une rigidité au niveau de l'articulation, ont été signalés à la suite d'une injection intra-articulaire de SYNVISIC®. Des réactions d'hypersensibilité incluant des réactions anaphylactiques, des réactions anaphylactoïdes, des chocs anaphylactiques et des cas d'angioœdème ont été rapportés. Dans le cadre de la surveillance post-commercialisation, les effets systémiques rares suivants ont été rapportés après l'administration de SYNVISIC® : urticaire, démangeaison, fièvre, nausée, céphalée, étourdissement, frissons, crampes musculaires, paresthésie, œdème périphérique, malaise, difficultés respiratoires, bouffées de chaleur et œdème facial. En présence d'une stase veineuse ou lymphatique, on ne doit pas injecter SYNVISIC® dans l'articulation. On ne doit pas injecter SYNVISIC® dans une articulation infectée ou gravement enflammée ou chez des patients ayant une affection cutanée ou une infection au niveau du site de l'injection. SYNVISIC® ne doit pas être injecté par voie intravasculaire ou en dehors de la cavité articulaire ou dans le tissu synovial ou la capsule. Ne pas utiliser en concomitance avec des désinfectants contenant des sels d'ammonium quaternaire pour la préparation de la peau, car l'hyaluronane peut précipiter en leur présence¹. Quelques cas de nécrose cutanée ont été rapportés après l'utilisation intra-articulaire d'acide hyaluronique. Les patients doivent être informés qu'ils doivent contacter leur médecin traitant en cas d'apparition de signes de troubles cutanés (tels qu'un changement de couleur ou des plaies ouvertes)¹.

Synvisc-One® (hylan G-F 20) est administré en injection intra-articulaire pour traiter la douleur associée à l'arthrose du genou. Synvisc-One® contient de faibles quantités de protéines aviaires et ne doit pas être administré à des patients présentant une hypersensibilité à ces protéines. Les injections intra-articulaires de Synvisc-One® peuvent entraîner de la douleur, un œdème et/ou un épanchement passagers. Des réactions d'hypersensibilité incluant des réactions anaphylactiques, des réactions anaphylactoïdes, des chocs anaphylactiques et des cas d'angioœdème ont été rapportés. Les événements systémiques rares, rapportés par la pharmacovigilance après l'administration de SYNVISIC® sont les suivants : érythème, urticaire, démangeaisons, fièvre, nausées, céphalées, étourdissements, frissons, crampes musculaires, paresthésie, œdème périphérique, malaise, difficultés respiratoires, bouffées congestives et œdème facial. En présence d'une stase veineuse ou lymphatique, Synvisc-One® ne doit pas être injecté dans le genou. Synvisc-One® ne doit pas être injecté dans un genou infecté ou présentant une inflammation sévère, ni chez les patients atteints d'affections cutanées ou d'une infection au niveau du site de l'injection. Synvisc-One® ne doit pas être injecté par voie intravasculaire ou en dehors de la cavité articulaire ou dans le tissu synovial ou la capsule. Ne pas utiliser en concomitance avec des désinfectants contenant des sels d'ammonium quaternaire pour la préparation de la peau, car l'hyaluronane peut précipiter en leur présence². Quelques cas de nécrose cutanée ont été rapportés après l'utilisation intra-articulaire d'acide hyaluronique. Les patients doivent être informés qu'ils doivent contacter leur médecin traitant en cas d'apparition de signes de troubles cutanés (tels qu'un changement de couleur ou des plaies ouvertes)¹.

Références :

1. Mode d'emploi de SYNVISIC®, Genzyme Corporation, 10 juin 2023.
2. Mode d'emploi de Synvisc-One®, Genzyme Corporation, 9 juin 2023.
3. Arthritis Foundation. Osteoarthritis of the knee. <https://www.arthritis.org/diseases/more-about/osteoarthritis-of-the-knee>. Consulté le 28 avril 2023.
4. Johns Hopkins Medicine. Osteoarthritis. <https://www.hopkinsmedicine.org/health/conditions-and-diseases/arthritis/osteoarthritis>. Consulté le 11 juillet 2023.
5. Mayo Clinic. Osteoarthritis: symptoms and causes. <https://www.mayoclinic.org/diseases-conditions/osteoarthritis/symptoms-causes/syc-20351925>. Consulté le 28 avril 2023.
6. Tamer TM. Hyaluronan and synovial joint: function, distribution and healing. *Interdiscip Toxicol*. 2013;6(3):111-125.

SYNVISC® et Synvisc-One® sont des marques déposées du Groupe Sanofi, employées sous licence.

© 2023 sanofi-aventis Canada inc. Tous droits réservés.
MAT-CA-2000872 - 2.0 - 07/2023



sanofi